



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT N° 2010-103-11.22

#### Modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juin 2022, ses membres ont adopté le règlement n° 2010-103-11.22 modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux;

**QUE** ce règlement a pour objet d'ajouter le Comité *ad hoc* projet église à la liste des comités internes et le conseil d'administration de RéseauBiblio de l'Estrie à la liste des comités supramunicipaux.

**QUE** ces comités donnent droit au maire et aux conseillers à une rémunération et une allocation additionnelle pour chaque présence à ces comités.

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2022.

Philippe De Courval, M.A., OMA  
Greffier-trésorier